



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1997/122  
18 mars 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-troisième session  
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES ARABES  
OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 17 mars 1997, adressée au Président de la Commission  
des droits de l'homme par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Lorsque l'Observateur de la Palestine à la Commission des droits de l'homme, comme il l'a fait le 11 mars, profère l'ignoble accusation qu'Israël a injecté le virus du VIH/SIDA à 300 enfants palestiniens pendant la période de l'Intifada, force est de se poser des questions au sujet de l'homme et de ses motivations.

Voyons d'abord les "faits", si l'on peut dire. Le 23 janvier de cette année, le quotidien du Caire, al-Ahram, a publié un article au contenu ridicule, repris par l'Observateur de la Palestine, qui était fondé sur des informations émanant d'une obscure agence de presse, laquelle citait un journal israélien, Yediot Aharonot. Quatre jours plus tard, al-Ahram a publié un démenti en première page et reconnu que les informations contenues dans l'article étaient dénuées de tout fondement et que rien de tel n'était paru dans Yediot Aharonot.

L'odieuse manipulation à laquelle s'est livré l'Observateur de la Palestine en se faisant l'écho de ces calomnies méprisables est révélatrice. Outre qu'on ne peut le prendre au sérieux, il pratique apparemment une technique éprouvée, celle de l'"énorme mensonge".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-troisième session.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent  
(Signé) Yosef LAMDAN